

NICOPOLIS D'ÉPIRE ÉTAIT-ELLE UNE COLONIE ROMAINE OU UNE VILLE GRECQUE?

La rédaction de la Prosopographie de Nicopolis nous permet de répondre avec plus de précision, qu'il n'aurait pas été fait jusqu'à présent, sur la question suivante: Actia Nicopolis, c'est-à dire Nicopolis d'Épire fondée après la bataille navale d'Actium (31 a.J.C.) par Auguste, était-elle une ville grecque ou une colonie romaine?

Plusieurs auteurs se réfèrent à la fondation de cette ville importante de l'époque romaine. Ceux-ci pourtant ne sont pas d'accord ni sur le nombre des villes réunies pour former Nicopolis, ni sur la nature de la nouvelle ville.

En ce qui concerne les villes réunies, le géographe Strabon¹ cite: Anactorion, Straton, Oiniadai, Palairon, Alyzia, l'île de Leucade, Argos Amphichicon et Ambracia.

Le géographe Pausanias² mentionne Ambracia, Anactorion et Calydon; pourtant il remarque ailleurs que l'Aetolie entière s'était désertée, à cause du synoecisme de Nicopolis.

L'historien Dion Cassius³ n'énumère pas les noms des villes, mais il remarque qu' Auguste a fondé Nicopolis réunissant les uns, obligeant les autres parmi les habitants de villes voisines à Nicopolis de quitter leur pays natal.

Enfin, un poète contemporain d'Auguste, Antipatros de Salonique, dans un de ses épigrammes maintenu dans l'Anthologie Palatine⁴ cite les villes sui-

1. X, 2, 2, p. 450. Strabon n'est pas sûr si la plupart de ces villes ou si toutes appartenaient à Nicopolis, cf. VII, 7, 6, p. 325. Sur le territoire de Nicopolis on consultera U. Kahrstedt, Die Territorien von Patrae und Nicopolis, Historia 1, 1950, pp. 549-561 (surtout pp. 554-561).

2. V, 23, 3, cf. X, 38, 4; en ce qui concerne l'Aetolie l'auteur dit (VII, 18, 8-9): Καλυδώνος γὰρ καὶ Αἰτωλίας τῆς ἄλλης ὑπὸ Αὐγούστου βασιλείᾳς ἐρημωθείσης διὰ τὸ εἰς τὴν Νικόπολιν τὴν ὑπὲρ τοῦ Ἀκτίου συνοικίζεσθαι... Cependant Apollodoros (auprès de Strabon X, 2, 21, p.460) remarque que la lagune de Calydon appartenait aux Romains de Patras.

3. LI, 1, 3 (Boissvain, II, p. 353): πόλιν τέ τινα ἐν τῷ τοῦ στρατοπέδου τόπῳ, τοὺς μὲν σὺναγείρας, τοὺς δ' ἀναστήσας τῶν πλησιοχώρων, συνέκτισε, Νικόπολιν ὄνομα αὐτῇ δούς.

4. IX, 553: Λευκάδος ἀντί με Καίσαρ ἰδ' Ἀμβρακίης ἐριβόλου
Θυρρείου τε πέλειν ἀντί τ' Ἀνακτορίου
Ἄργεος Ἀμφιλόχου... Sur ce poète, cf. A. Lesky, Geschichte der Griechischen Literatur, Bern 1963, p. 866.

vantes: Ambracia, Thyreion, Anactorion, Argos Amphiloichicon et l'île de Leucade.

Quant à la nature de Nicopolis, on rencontre le même désaccord dans les anciennes sources. Les auteurs déjà mentionnés, c'est-à-dire Strabon, Pausanias, Dion Cassius et Antipatros de Salonique, ne parlent que de la formation du synoecisme de Nicopolis. Ainsi ils ne nous donnent aucun renseignement sur l'envoi des colons romains à la ville fondée par Auguste. Par conséquent, on peut conclure *ex silentio* que ces auteurs considèrent Nicopolis comme une ville hellénique.

Au contraire, Plinius l'Ancient⁵ fait la distinction entre la colonie romaine d'Actium fondée par Auguste et la cité libre de Nicopolis, tandis que Tacitus⁶ considère Nicopolis comme une colonie proprement romaine: *Nicopolim, coloniam Romanam, ingressus*.

Il se pose alors la question: laquelle de ces opinions est la plus exacte?

D'abord le renseignement de Plinius l'Ancient dont le passage important est le suivant: *in ore ipso* (sc. du golfe Ambracien) *colonia Augusti Actium cum templo Apollonis nobili ac civitate libera Nicopolitana*. Si la distinction entre Actium et Nicopolis était exacte, il faudrait alors qu'il existât une colonie romaine à Actium, fondée par Auguste, aussi bien qu'une ville grecque, Nicopolis, sur la côte Épirote, antérieure ou postérieure à la fondation de la colonie romaine à Actium. Cependant une acception pareille serait inadmissible, étant donné qu'elle est tout à fait contraire à tout ce que nous savons sur la

5. NH IV, 1, 5

6. V, 10 (dans le livre VI). Nous avons aussi une inscription latine de Serres en Macédoine qui mentionne le *cursor honorum* militaire d'Octavius Se[c]undus, *miles gregalis*, à l'époque d'Hadrien. À la fin de cette inscription on lit: *adlectus decurio in colonis et or[n]am(enti)s [I]I v[i]ralib(us) [or]n(atus) Actiae Nicopoli et Ulpia...* Le passage de cette inscription nous fait conclure que Nicopolis d'Épire a reçu des colons romains à une époque postérieure à sa fondation; en effet Kornemann (R.E. IV, 1901, col. 531, No,109) le rapporte pour indiquer que la population de Nicopolis se composait à cette époque de deux éléments différents: de ses habitants Grecs ainsi que des colons Romains installés dans la ville. Cependant l'inscription ne nous permet pas de tirer une telle conclusion. Tout d'abord il est très probable que les mots *adlectus decurio*, etc. ne se rapportent qu'à Ulpia Nicopolis, c'est-à-dire Nicopolis ad Nessum, où selon toutes les apparences Octavius Se[c]undus était installé, comme la provenance de l'inscription nous l'indique. Dans ce cas l'expression *Actia Nicopolis* de l'inscription pourrait simplement signifier "Nicopolis d'Épire et non Nicopolis ad Nessum" ou n'importe quelle autre Nicopolis parmi ses homonymes. Ensuite, la fin de l'inscription est tellement mutilée qu'elle ne nous permet pas de comprendre pour quelle raison exactement le non d'Actia Nicopolis est mentionné ici. Par conséquent, il nous est tout à fait impossible d'en aboutir à une conclusion définitive (CIL III suppl., 7334).

fondation de Nicopolis, qui avait été créée, selon les auteurs, immédiatement après la bataille navale d'Actium. De plus, si Auguste avait fondé la colonie d'Actium, elle aurait été fondée en face de Nicopolis sur le promontoire de l'Acarnanie, qui porte le même nom. C'est là que serait situé le temple majestueux, mentionné par Suetonius⁷, ainsi que le gymnase et le stade, bâtis pour célébrer les jeux Actiaques, cités par Strabon⁸. Pourtant le temple d'Apollon avec la pompeuse inscription latine, aussi bien que le gymnase et le stade, ont été découverts à Nicopolis, là ou d'autres monuments importants (le théâtre, l'odéon, des citernes et aqueducs, etc.) ont vu également le jour. Il n'est donc pas possible qu'il ait existé une colonie romaine fondée à Actium, qui d'ailleurs n'a jamais été considéré comme une ville, mais comme un lieu d'Acarnanie⁹. Par conséquent, nous ne pouvons pas considérer que le renseignement de Plinius l'Ancien est exact.

La qualification de Nicopolis comme colonie romaine par Tacitus est également erronée. L'auteur se réfère à une visite que C. Poppaeus Sabinus, *legatus Augusti pro praetore* à la Macédoine, la Moesie et l'Achaïe, avait faite à Nicopolis pendant les années 31-32 a. J.C.¹⁰ et il ajoute que cette ville était une *Romana colonia*.

Cependant on ne peut pas admettre ce renseignement de Tacitus, parce qu'il est opposé à toutes les indications que nous possédons. Ces indications rendent clair que Nicopolis était une ville purement hellénique, parce que:

1) Ses monnaies, d'Auguste à Gallienus et son épouse Salonina, c'est-à-dire pendant toute la période de son monnayage, étaient grecques¹¹. Si Nicopolis était une colonie romaine, ses monnaies seraient romaines, comme dans

7. Vie d'Auguste, 18: ... *urbem Nicopolim apud Actium condidit... et ampliato vetere Apollonis templo locum castrorum... Neptuno ac Marti consecravit.*

8. VII, 7, 6, p. 325: 'Η μὲν οὖν Νικόπολις εὐανδρεῖ καὶ λαμβάνει καθ' ἡμέραν ἐπίδοσιν, χάραν τε ἔχουσα πολλήν... τό τε κατασκευασθὲν τέμενος ἐν τῷ προαστείῳ τὸ μὲν εἰς τὸν ἀγῶνα τὸν πεντετηρικὸν ἐν ἄλσει ἔχοντι γυμνάσιόν τε καὶ στάδιον... ἀποδέδεικται δ' ὁ ἀγὼν Ὀλύμπιος, τὰ Ἄκτια, ἱερός τοῦ Ἀκτίου Ἀπόλλωνος. cf. Suetonius, l.c.

9. Strabon X, 2, 7, p. 451: Ἀκαρνάνων χωρίον τὸ Ἄκτιον. Sur les rapports d'Actium avec Nicopolis, voir E. Kuhn, *Über die Entstehung der Städte der Alten*, Leipzig 1878, pp. 413-421 (surtout pp. 414-415).

10. Tacitus Annales V, 10 (dans le livre VI). Sur C. Poppaeus Sabinus, voir PIR III, p. 86, no. 627 et R. Hanslik R.E. XXII, 1953, col. 82-84 (Poppaeus, no. 1).

11. Catalogue of Greek coins in the British Museum (London 1883), Thessaly, pp. 102-108. V. Head², *Historia Nummorum*, Oxford 1911, p. 321. M. Καραμεσίνη - Οἰκονομίδου, Συμβολή εἰς τὴν μελέτην τῆς νομισματοκοπίας τῆς Νικοπόλεως, Ἀρχαιολ. Ἐφημερίς 1967, pp. 91-114.

le cas p. ex. de Corinthe¹² et Patras¹³, qui étaient des colonies romaines en Grèce.

2) Ses inscriptions sont grecques également, à l'exception d'un nombre très limité. Sur 130 inscriptions provenant de Nicopolis, que nous avons réunies, 8 seulement sont latines, dont 3 sont dédicatoires, 5 funéraires, et une bilingue.

3) Aucun des magistrats des colonies romaines ne se retrouve à Nicopolis, tandis qu'au contraire on trouve mentionnés des noms de magistrats des villes grecques¹⁴.

4) Les décrets de la ville sont issus au nom de βουλῆ ou au nom de βουλῆ et δήμος¹⁵ et jamais au nom de l'*ordo de curionum* ou au nom des magistratures coloniales.

5) Aucum auteur grec ou romain ne la caractérise comme colonie romaine, à l'exception de Tacitus. Au contraire, les auteurs grecs¹⁶ lui donnent le nom de πόλις et les auteurs romains¹⁷ l'appellent *urbs*.

6) Enfin, les noms propres sont dans l'ensemble helléniques. En effet, sur 200 noms environ, que nous avons pu réunir dans notre Prosopographie de Nicopolis, les citoyens Romains, c'est-à-dire des Nicopolitains portant les *tria nomina* sont en tout 35, dont les 24 portent des *cognomina* helléniques; cela prouve évidemment qu'ils étaient des Grecs jouissant des privilèges de la cité romaine et honorés probablement par les empereurs Romains dont ils portaient les *nomina* (comme p. ex. Claudii, Julii, Ulpii etc.). De ceux qui restent, les 4 sont des noms de soldats qui ont été enterrés à Nicopolis, sans qu'il soit indiqué s'ils en étaient originaires. La proportion donc entre les noms latins et grecs (7 sur 200) indique que Nicopolis n'était pas une colonie romaine, étant donné

12. K. Edwards, *Corinth VI* (coins), Cambridge. Mass. 1933, cf. J.M. Harris, *Hesperia* 10, 1941, pp. 143-162 (surtout pp. 158/9)

13. *Catalogue of Greek coins* (London 1887), Peloponnesus, pp. 24-30. V. Head², l.c., pp. 414-415.

14. Cependant il ne sont mentionné que les titres: «γραμματεὺς τῆς βουλῆς» (Ἀλ. Φιλαδελφεὺς, Πρακτικά 1913, p. 94, no 5), et «ἐφηβοφύλαξ» (L. Robert, *Bull. Épigr.* 1955, no. 141).

15. *CIG* II, 1811b. K. Gerogiannis, *Arch.-Epigr. Mitteil. aus Österr.-Ungarn* 14, 1891, p. 113, no. 1. p. 114, no. 3. Dessau, 8849. Ἀλ. Φιλαδελφεὺς, Πρακτικά A.E. 1922-1924, p. 111. Θ. Σαρκάκης, *Ἑλληνικά* 22, 1969, p. 69, no 5.

16. *Antipatros de Salonique*, l.c.: εἶσατο Νικόπολιν, θείην πόλιν. Dion Cassius, l.c. πόλιν συνῴκισε... Νικόπολιν ὄνομα αὐτῆ δούς. Zonaras, X, 30: πόλιν συνῴκισε... Νικόπολιν καλέσας, cf. Strabon X, 2, 2, p. 450.

17. Suetonius, Augustus, 18: *urbem Nicopolim*. Mamertini, *Gratiarum Actio* (Paneg. Latini III) 9, 1-2: *Urbs Nicopolis*. Même Tacitus l'appelle ailleurs (*Annales* II, 53): *urbem Achaiae*, cf. Isidorus, *Etymol.* XV, 1, 61: *urbem... condidit... Nicopolim appellavit*.

que le nombre des noms romains attestés à Nicopolis est inférieur au nombre des noms romains attestés dans d'autres villes grecques¹⁸. Et quoique le nombre des Nicopolitains, dont les noms sont maintenus, n'est pas très grand en comparaison avec la population de leur ville, pourtant il est assez représentatif, si l'on considère le fait que la Prosopographie de Nicopolis contient des noms Aetoliens, Acarnaniens, Leucadiens et Épirotes¹⁹, c'est-à-dire des noms des régions dont la population était réunie pour la formation de Nicopolis.

Tous ces arguments montrent que Nicopolis était une ville grecque et par conséquent se pose la question suivante: pourquoi Tacitus caractérise Nicopolis comme une colonie romaine?

Nous croyons qu'il n'est pas difficile de donner une réponse. En effet, l'historien romain savait bien qu'Auguste n'avait fondé que des colonies romaines en Épire, en Grèce Propre, en Macédoine et en Asie Mineure²⁰. Il était alors naturel de croire que Nicopolis, fondée aussi par Auguste, était également une de ces colonies romaines. Il était facile de commettre cette erreur, étant donné qu'Auguste avait conféré à Nicopolis, sa ville bien-aimée, de différents privilèges: il l'avait déclarée *civitas libera*²¹ et l'avait honorée par un *foedus*, selon lequel les Nicopolitains étaient considérés comme parents des Romains. C'était le plus grand honneur qu'Auguste pourrait faire à une ville de son Empire²².

18. Consultez pour la vérification les *indices des Inscriptiones Graecae* de l'époque Romaine Voir aussi: pour Sparta, H. Box, Roman Citizenship, J.R.S. 21, 1931, pp. 200-214 et 22, 1932, pp. 165-183. Pour Athènes, E. Kapetanopoulos, The Romanization of the Greek East. The evidence of Athens, Bulletin of the American Society of Papyrologists 2, 1965, pp. 47-55. Pour Chios, Θ. Σαδικάκης, 'Η Χορήγησις Ρωμαϊκῆς Πολιτείας εἰς τὴν Χίον, 'Επιστημονικὴ 'Επετηρὶς τῆς Φιλοσοφ. Σχολῆς τοῦ 'Αριστ./λίου Παν/μίου Θεσ/νίκης (vol. XI, en publication).

19. Voir notre Prosopographie de Nicopolis d'Épire, qui sera prochainement publiée à l' 'Αρχαιολογικὴ 'Εφημερὶς.

20. Voir Fr. Vittinghoff, Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus, Wiesbaden 1952, pp. 126-134 (publié d'abord en Abhandl. Akad. Wiss. Mainz 1951, no 14), cf. G.W. Bowersock, Augustus and the Greek East, Oxford 1965, pp. 62-72 (Eastern colonies). D'ailleurs Tacitus commet de telles erreurs, comme p. ex. dans son œuvre Germania, 41, où il qualifie Augusta Vindelicum (moderne Augsburg) comme *colonia* tandis qu'en réalité il s'agit d'un *forum*, cf. E. Stein, Kaiserliche Beamte und Truppenköpfer im römischen Deutschland unter dem Prinzipat, Amsterdam 1965, p. 21.

21. Plinius, NH IV, 1, 5, cf. Arrien, Entretiens d'Épictète, IV, 1, 14.

22. Servii comm. in Vergil. Aen. III, 501: *is (Augustus) enim cum in Epiro Nicopolim condere, cavet in foedere civitatis ipsius, ut cognati observarentur a Romanis*. Sur la signification de ce *foedus*, voir J. Larzen, Roman Greece, E.S.A.R. IV, pp. 445-446.

D'après ce que nous venons de dire, il devient évident que Nicopolis était une ville nettement hellénique. D'ailleurs une colonie romaine n'avait jamais été fondée auparavant de la manière dont Nicopolis avait été fondée, c'est-à-dire par déplacement des populations des régions environnantes.

En effet, la manière dont Nicopolis avait été fondée nous rappelle le synoecisme de l'époque hellénistique. Cassandros avait fondé ainsi Thessalonique et Cassandreia, Lysimachos Lysimacheia et Démétrius le Poliorcète Démétrias.²³

Cette manière nettement hellénique de la fondation de Nicopolis indique clairement l'intention d'Auguste d'ériger Nicopolis comme une ville purement grecque. Apparemment pour cette raison l'empereur avait évité tout ce qui était romain pendant la fondation de cette ville, malgré le fait que c'était naturel de fonder selon l'habitude romaine la ville qui porterait le nom de sa plus grande victoire. Par conséquent, il ne lui avait pas conféré le droit romain ou latin, et il n'y avait pas érigé non plus des temples aux dieux romains. Enfin, très curieusement, il avait évité d'y envoyer des colons romains quoique le besoin d'établir ses vétérans était très urgent.

Université de Thessalonique

THÉODORE CHR. SARICAKIS

23. Sur le synoecisme en général, voir U. Kahrstedt, R.E. IVA, 1932, col. 1435-1445, s.v. "Synoekismos" (Pour Demetrias, Thessalonique, Cassandreia et Lysimacheia, voir *ibid.*, col. 1440-41).